

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

« SST »



PARCOURS CERTIFIANT SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

DURÉE: 2 jours (soit 14 heures)

PUBLIC: Tous Publics

PREREQUIS: Comprendre et parler le français.

RÉFÉRENCE: FSST
CODE RNCP: RS715

COÛT:
Inter : 6 à 10 personnes – 1400,00€ HT /jour
soit pour 2 jours 2800.00€ HT

Intra : 350.00€ HT / personne

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés,
Échanges
Mises en situation pratique

Une documentation technique sera remise à chaque stagiaire.

OUTILS

- Vidéoprojecteur
- Paper-board
- Support Didactique

Pour les mises en situation

- Mannequins adultes
- Mannequins enfants
- Mannequin nourrissons
- Défibrillateur de formation
- Plan d'intervention

MODE D'ÉVALUATION

Contrôle en continu

Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST

Attestation de formation

PROGRAMME

OBJECTIFS:

A l'issue de la formation le salarié sera en mesure de :
Savoir réagir et agir face à un accident sur une personne en milieu professionnel ou non professionnel.

RAPPEL : *Le non- respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST mais elle n'empêche pas la personne d'intervenir en cas d'accident. Afin d'être à nouveau certifiée SST, la personne devra valider ses compétences lors de session de maintien et d'actualisation des compétences.*

MODULE 1 – PROTÉGER – EXAMINER- ALERTER - INFORMER

1. Le rôle du sauveteur Secouriste du Travail
2. La Recherche des risques persistant pour protéger
3. La protection
4. L'examen des victimes
5. L'alerte
6. L'information de la hiérarchie et/ ou du responsable de sécurité de l'entreprise

MODULE 2 – SECOURIR

1. La victime saigne abondamment
2. La victime s'étouffe
3. La victime ne répond pas, elle ne respire pas
4. La victime ne répond pas, elle respire
5. La victime se plaint de sensations pénibles et / ou présente des signes anormaux
6. La victime se plaint de brûlures
7. La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements
8. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
9. Situations inhérentes aux risques spécifiques

MODULE 3 – LA MISE EN PRATIQUE

Mise en situation d'intervention sur mannequin et jeux de rôle simulant la victime



*Depuis le 1^{er} janvier 2013 la formation « Maintien et actualisation des compétences » est portée à 7h pour un groupe de 4 à 10 personnes.
Obligatoire tous les 2 ans.*

